

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 05

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 04

Nombre de votants : 30

OBJET

Affaire n° 2022-173

**BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N° 1
POUR L'EXERCICE 2022**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 2 novembre
2022.

- la liste des délibérations a été
affichée le 16 novembre 2022.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi
quinze novembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni
à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna
Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-
Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint,
Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef,
M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-
Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme
Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Garicia
Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara
Saminadin, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe
par Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par
Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Zakaria Ali par M.
Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Paméla Trécasse par M.
Didier Amachalla, Mme Aurélie Testan par Mme Véronique
Bassonville.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Sophie Tsiavia à
17 h 13 (affaire n° 2022-151) et Mme Claudette Clain
Maillot à 17 h 16 (affaire n° 2022-151).

Départ(s) en cours de séance : Mme Annie Mourgaye à
17 h 43 (affaire n° 2022-154) et M. Bernard Robert à
18 h 40 (affaire n° 2022-169).

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose
Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme
Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2022-173

**BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 26 octobre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 15 novembre 2022 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2022 dont les prévisions sont votées au niveau des chapitres budgétaires ;

Article 2 : d'approuver les subventions complémentaires au CCAS à hauteur de 500 000,00 € au maximum en fonctionnement et de 68 000,00 € en investissement ;

Article 3 : d'approuver la subvention de fonctionnement au SIDELEC pour un montant de 115 419,50 € ;

Article 4 : d'arrêter l'équilibre budgétaire de la décision modificative n° 1 à 427 000,00 € en section de fonctionnement et à 0,00 € en section d'investissement ;

Article 5 : d'arrêter l'équilibre budgétaire après la décision modificative n° 1 à 85 722 000,00 € en section de fonctionnement et à 62 860 000,00 € en section d'investissement ;

Article 6 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU

BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2022

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la décision modificative n°1 (DM 1) du budget principal de la Ville, pour l'exercice 2022.

■ En section de fonctionnement

Après le vote du Budget Supplémentaire (BS), la section s'équilibrait à 85 295 000,00 €.

La décision modificative n° 1 permet d'ajuster les prévisions des différents chapitres budgétaires, dont le détail est précisé en annexe. Elle s'équilibre à hauteur de 427 000,00 €.

Après le vote de la décision modificative, la section s'équilibrera à 85 722 000,00 €.

S'agissant du CCAS et au regard de notre ambition politique en matière de politique sociale, une subvention complémentaire d'un montant maximum de 500 000,00 € est prévue compte tenu de la montée en charge des activités. Il s'agit de lui assurer les moyens de faire face au paiement des dépenses et aux délais de versement des recettes attendues de l'Etat (subventions versées par l'Agence de Services et de Paiement sur les emplois aidés en particulier) et des autres partenaires financiers (acomptes et soldes de subventions).

S'agissant du SIDELEC, la Ville a approuvé les nouveaux statuts de l'organisme par délibération n° 2021-168 du 9 décembre 2021. Les statuts prévoient une participation aux charges de fonctionnement basée sur la population. Le montant pour 2022 est ainsi de 115 419,50 €.

■ En section d'investissement

Après le vote du Budget Supplémentaire (BS), la section s'équilibrait à 62 860 000,00 €.

La décision modificative n° 1 permet d'ajuster entre elles les prévisions des différents chapitres budgétaires, dont le détail est précisé en annexe. Elle s'équilibre à hauteur de 0,00 €.

Après le vote de la décision modificative, la section s'équilibrera donc toujours à 62 860 000,00 €.

Une subvention d'investissement de 68 000,00 € est prévue pour le CCAS pour le développement de ses projets conformément à nos orientations politiques.

■ Au regard de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2022 dont les prévisions sont votées au niveau des chapitres budgétaires ;
- d'approuver les subventions complémentaires au CCAS pour un montant maximum de 500 000,00 € en fonctionnement et pour un montant de 68 000,00 € en investissement ;
- d'approuver la subvention de fonctionnement au SIDELEC pour un montant de 115 419,50 € ;

- d'arrêter l'équilibre budgétaire de la décision modificative n° 1 à 427 000,00 € en section de fonctionnement et à 0,00 € en section d'investissement ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire après la décision modificative n° 1 à 85 722 000,00 € en section de fonctionnement et à 62 860 000,00 € en section d'investissement ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1
 ANNEXE AU RAPPORT DE LECTURE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La DM 1 s'équilibre à 227 000,00 € en section de fonctionnement. Les principales modifications budgétaires sont présentées ci-après.

Au niveau des recettes de fonctionnement, les ajustements de fin d'année portent sur le Fonds d'Investissement des Routes et des Transports, les droits d'enregistrement, la taxe sur l'électricité (chapitre 73), les indemnités journalières versées par les organismes sociaux au titre des arrêts de maladie (chapitre 013) et sur les acomptes et soldes de subventions perçues (chapitre 74).

Au niveau des dépenses de fonctionnement, l'ajustement principal porte sur les charges de personnel : + 780 000,00 € (chapitre 012).

Le virement de la section de fonctionnement constitue une dépense de fonctionnement (chapitre 023) et une recette d'investissement (chapitre 021). Son montant est diminué de 1 000 000,00 € compte tenu des recettes complémentaires en recettes d'investissement qui se chiffrent à 1 000 000,00 €.

■ Au niveau des recettes :

Chapitre	Avant la DM1	DM1	Après la DM1
013 - Atténuations de charges	230 600,00	150 000,00	380 600,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 470 000,00	-	1 470 000,00
73 - Impôts et taxes	49 173 000,00	152 000,00	49 325 000,00
74 - Dotations et participations	14 438 000,00	96 000,00	14 534 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	1 603 000,00	-171 000,00	1 432 000,00
76 - Produits financiers	53 000,00	-	53 000,00
77 - Produits exceptionnels	203 158,64	-	203 158,64
78 - Reprises sur provisions	125 000,00	-	125 000,00
<i>Recettes réelles</i>	<i>67 295 758,64</i>	<i>227 000,00</i>	<i>67 522 758,64</i>
042 - Transferts entre sections	900 000,00	200 000,00	1 100 000,00
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>900 000,00</i>	<i>200 000,00</i>	<i>1 100 000,00</i>
Recettes de l'exercice	68 195 758,64	427 000,00	68 622 758,64
002 - Résultat de fonctionnement reporté	17 099 241,36	-	17 099 241,36
Recettes de fonctionnement	85 295 000,00	427 000,00	85 722 000,00

■ Au niveau des dépenses :

Chapitre	Avant la DM1	DM1	Après la DM1
011 - Charges à caractère général	10 690 000,00	578 000,00	11 268 000,00
012- Charges de personnel	38 220 000,00	780 000,00	39 000 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	14 250 000,00	79 000,00	14 329 000,00
66 - Charges financières	1 400 000,00	-	1 400 000,00
67 - Charges exceptionnelles	1 300 000,00	- 10 000,00	1 290 000,00
68 - Dotations aux provisions	300 000,00	-	300 000,00
<i>Dépenses réelles</i>	<i>66 160 000,00</i>	<i>1 427 000,00</i>	<i>67 587 000,00</i>
042 - Transferts entre sections	3 200 000,00	-	3 200 000,00
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>3 200 000,00</i>	<i>-</i>	<i>3 200 000,00</i>
Dépenses de l'exercice	69 360 000,00	1 427 000,00	70 787 000,00
022 - Dépenses imprévues	30 000,00	-	30 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	15 905 000,00	- 1 000 000,00	14 905 000,00
<i>Total des chapitres sans réalisations</i>	<i>15 935 000,00</i>	<i>- 1 000 000,00</i>	<i>14 935 000,00</i>
Dépenses de fonctionnement	85 295 000,00	427 000,00	85 722 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

La DM 1 s'équilibre à 0,00 € en section d'investissement. Les principales modifications sont présentées ci-après.

Au niveau des recettes d'investissement : les recettes complémentaires (+ 1 000 000,00 €) portent sur le FCTVA (fonds de compensation sur la valeur ajoutée) (chapitre 10 : + 880 000 €) et sur les subventions d'investissement (chapitre 13 : +120 000,00 €), dont les montants prévisionnels sont ajustés en fonction de l'avancement des travaux d'équipement prévus en dépenses.

Ces recettes supplémentaires permettent de diminuer le virement de la section de fonctionnement du même montant.

Au niveau des dépenses d'investissement : divers ajustements sont opérés au niveau des chapitres de dépenses d'équipement (chapitres 20 / 204 / 21 / 23 / 27).

■ Au niveau des recettes :

Chapitre	Budget avant DM*	Décision modificative	Total budget*
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 030 000,00	880 000,00	6 910 000,00
13 - Subventions d'investissement	17 975 000,00	120 000,00	18 095 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 050 000,00	-	5 050 000,00
27 - Autres immobilisations financières	2 100 000,00	-	2 100 000,00
Recettes réelles	31 155 000,00	1 000 000,00	32 155 000,00
040 - Transferts entre sections	3 200 000,00	-	3 200 000,00
041 - Opérations patrimoniales	10 000 000,00	-	10 000 000,00
Recettes d'ordre	13 200 000,00	-	13 200 000,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	15 905 000,00	-1 000 000,00	14 905 000,00
024 - Produit des cessions	2 600 000,00	-	2 600 000,00
Total des chapitres sans réalisation	18 505 000,00	-1 000 000,00	17 505 000,00
Recettes d'investissement	62 860 000,00	-	62 860 000,00

* : y compris restes à réaliser.

■ Au niveau des dépenses :

Dépenses	Budget avant DM*	Décision Modificative	Total Budget*
204 - Subventions d'équipement versées	3 628 600,93	-200 000,00	3 428 600,93
20 - Immobilisations incorporelles	4 990 608,07	-185 000,00	4 805 608,07
21 - Immobilisations corporelles	24 687 248,96	-140 000,00	24 547 248,96
23 - Immobilisations en cours	13 277 308,11	125 000,00	13 402 308,11
27 - Autres immobilisations financières	285 716,80	200 000,00	485 716,80
Total dépenses d'équipement	46 869 482,87	-200 000,00	46 669 482,87
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00
26 - Participations et créances rattachées	125 000,00	0,00	125 000,00
Total dépenses réelles	50 494 482,87	-200 000,00	50 294 482,87
040 - Transferts entre sections	900 000,00	200 000,00	1 100 000,00
041 - Opérations patrimoniales	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00
Total Dépenses d'ordre	10 900 000,00	200 000,00	11 100 000,00
Total dépenses de l'exercice	61 394 482,87	0,00	61 394 482,87
001 - Résultat d'investissement reporté	1 465 517,13	0,00	1 465 517,13
Total dépenses	62 860 000,00	0,00	62 860 000,00

* : y compris restes à réaliser.